



Oser se
réinventer!

07/08/2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7 août 2017 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Madame la conseillère : Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Daniel Groleau
Michel Croteau
Éric Decubber
Denis Rondeau

Est absente : Joanne Leblanc, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 18 h 35 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public dans la salle
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Dépôt de la correspondance du mois de juillet 2017
9. Dépôt du rapport financier semestriel au 30 juin 2017
10. Résolutions
 - 10.1 Administration
 - 10.1.1 Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé Solution UMQ
 - 10.1.2 Prêt d'un local substitutif pour les mesures d'urgence du Canton de Lingwick
 - 10.1.3 Subvention – Association Touristique du Lac Aylmer (ATLA)
 - 10.1.4 Adhésion au regroupement d'achats UMQ pour les bacs pour matières organiques
 - 10.1.5 Levée d'une condition au règlement d'emprunt #2017-060
 - 10.2 Ressources humaines
 - 10.2.1 Avis de fin de probation et de fin d'emploi de la directrice des travaux publics
 - 10.2.2 Congé sans solde
 - 10.2.3 Nomination d'un contremaitre
 - 10.2.4 Poste de technicien comptable et confirmation d'embauche
 - 10.2.5 Embauche d'un directeur général adjoint – temps partiel
 - 10.3 Sécurité publique
 - 10.3.1 Projet de regroupement des Services de Sécurité Incendie (SSI) des municipalités de Weedon, Dudswell et Lingwick
 - 10.4 Travaux publics
 - 10.4.1 Adjudication de contrat pour les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux relatifs aux travaux de réfection de la rue des Érables
 - 10.4.2 Adjudication de contrat pour la fourniture de sable
 - 10.5 Loisirs
 - 10.5.1 Entente de partenariat en loisirs
 - 10.6 Urbanisme / Développement
 - 10.6.1 Échange de terrain avec Bois Weedon
 - 10.6.2 Achat du lot # 3 472 268 – rue des Érables
 - 10.6.3 Servitude d'égouts et d'aqueduc au lot # 3 472 267 – rue des Érables
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du conseil
13. Période de questions
14. Levée de la séance

2017-135

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

#3

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE,

2017-136

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

#4

RAPPORT DU MAIRE ET DES COMITÉS

Du maire et des comités ;

- Deux réunions de sécurité civile
- Réunion de comités du conseil
- Comité de gestion (poste en comptabilité à combler)
- Réunion Régie Intermunicipale des Hameaux
- Rencontre régionale avec MAMOT pour un moratoire sur les inondations
- Étude pour un regroupement des services incendie
- Rencontre projet de cannabis médical

#5

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Les dossiers qui ont retenus l'attention et / ou qui font l'objet de décisions du conseil, sont à l'ordre du jour de la présente séance.

#6 INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- Plantes envahissantes
- Objectif de l'activité du 17 août sur le cannabis médical
- Avis d'obtention de « claim » par une compagnie

#7 ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

CONSIDERANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-137 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est **313 105.53 \$** et détaillé comme suit :

| | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Opérations courantes payées | 92 126.17 \$ |
| Opérations courantes à payer : | <u>220 979.36 \$</u> |
| Sous total | 313 105.53 \$ |
| | |
| Salaires payés : | <u>70 364.08 \$</u> |
| Grand total : | <u>383 839.61 \$</u> |

Que le rapport soit classé sous le numéro 07-2017 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

#8 DÉPÔT DE LACORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil. Il est à noter :

- Certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement pour la rue des Érables
- Deux subventions du député Monsieur Ghislain Bolduc pour le développement du réseau routier, soit 11 000 \$ pour l'amélioration en cours et 10 000 \$ sur trois ans
- Rapport de Monsieur Michel Richer sur l'optimisation du service incendie

#9 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2017

Monsieur Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport financier semestriel au 30 juin 2017.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le dépôt du rapport financier est constaté.

#10 RÉSOLUTIONS

#10.1 ADMINISTRATION

**10.1.1 CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – ACHAT
REGROUPE SOLUTION UMQ**

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les cités et au Code municipal et à la Solution UMQ, la municipalité de Weedon et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE La rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0.65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la municipalité de Weedon souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat au Groupe Mallette Actuaires Inc. ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-138 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si réitéré au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans ;

QUE la municipalité de Weedon mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la municipalité de Weedon s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité des Weedon durant le contrat et une rémunération de 0.65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc.;

QUE la municipalité de Weedon s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes.

ADOPTÉE

**10.1.2 PRÊT D'UN LOCAL SUBSTITUTIF POUR LES MESURES
D'URGENCE DU CANTON DE LINGWICK**

ATTENDU QUE le Canton de Lingwick doit s'assurer de fournir les services adéquats et de répondre à son plan des mesures d'urgence, entre autre, en s'assurant de la disponibilité d'un local substitutif à proximité pour coordonner les activités de sécurité civile lors d'un sinistre sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

2017-139

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'accepter de fournir un local substitutif soit, la salle de formation située 525, 2^e Avenue à Weedon, pour la coordination des mesures d'urgence du Canton de Lingwick, advenant le cas où son centre de coordination municipal habituel ne pourrait être utilisé (évacuation du secteur en raison de la nature du sinistre ou du lieu sinistré).

ADOPTÉE

**10.1.3 SUBVENTION – ASSOCIATION TOURISTIQUE DU LAC
AYLMER (ATLA)**

ATTENDU QUE à l'automne 2016, une erreur est subvenue lors du traitement des demandes de subvention 2017;

ATTENDU QUE à la demande de la municipalité, l'Association Touristique du Lac Aylmer a complété une nouvelle demande de subvention pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE,

2017-140

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'octroyer une subvention de 1500 \$ à l'Association Touristique du Lac Aylmer pour l'année 2017.

ADOPTÉE

10.1.4 ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS UMQ POUR LES BACS POUR MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU QUE la municipalité de Weedon désire procéder à l'achat de bacs pour les matières organiques;

ATTENDU QUE le coût de ces bacs est élevé et que la quantité désirée par la municipalité s'élève à ± 750 unités;

EN CONSÉQUENCE,

2017-141

IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE la municipalité de Weedon adhère au regroupement d'achat de l'UMQ afin de procéder à l'achat de bacs pour les matières organiques à un meilleur coût.

ADOPTÉE

10.1.5 LEVÉE D'UNE CONDITION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2017-060

ATTENDU QUE la municipalité de Weedon a accordé à Sintra le contrat de réfection de la rue des Érables sous condition de la lettre d'acceptation du règlement d'emprunt par le ministre (résolution # 2017-130);

ATTENDU QUE les retards à obtenir cette autorisation risquent de retarder le début des travaux, notamment, en raison de la fabrication de pièces de béton;

EN CONSÉQUENCE,

2017-142

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE pour ne pas retarder le début des travaux, le conseil municipal convient

DE lever la condition d'attendre la lettre d'approbation du règlement d'emprunt et d'autoriser la firme Sintra à commander les matériaux à fabriquer.

D'autoriser une somme de 250 000 \$ pris à même les fonds de la municipalité au besoin et en attente de l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre.

ADOPTÉE

#10.2 RESSOURCES HUMAINES

10.2.1 AVIS DE FIN DE PROBATION ET D'EMPLOI DE LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS

2017-143

IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE ratifier la lettre remise à Madame Geneviève Leriche par le directeur général à l'effet de mettre fin à sa période de probation et d'embauche le 1^{er} août 2017.

Des remerciements lui sont adressés pour sa collaboration et l'intérêt porté à la municipalité durant sa période d'essai.

ADOPTÉE

10.2.2 CONGÉ SANS SOLDE

2017-144

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'accepter la demande de congé sans solde de Monsieur Claude Lacroix pour une période de 12 mois consécutifs conformément aux dispositions de la convention collective et ce, à compter du 1^{er} août 2017.

ADOPTÉE

10.2.3 NOMINATION D'UN CONTREMAITRE

2017-145

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'autoriser la nomination de Monsieur Claude Lacroix à titre de contremaître à compter du 1^{er} août pour une durée d'un an. Les conditions de travail sont celles mentionnées dans la lettre d'embauche remise à Monsieur Lacroix en date du 1^{er} août par le directeur général et le conseil en ratifie le contenu. Monsieur Lacroix conserve les autres conditions dont il bénéficiait dans la convention collective des employés.

ADOPTÉE

10.2.4 POSTE DE TECHNICIEN COMPTABLE ET CONFIRMATION D'EMBAUCHE

ATTENDU QUE la municipalité de Weedon a procédé à un affichage pour combler le poste de technicien en comptabilité en remplacement du poste de secrétaire en urbanisme prévu dans la convention des employés;

ATTENDU QU' le comité de sélection, après avoir rencontré en entrevue des candidates et avoir évalué leurs compétences, est maintenant en mesure de faire une recommandation au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2017-146

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'abolir le poste de secrétaire en urbanisme;

DE créer un nouveau poste de technicien en comptabilité;

DE confirmer l'embauche de Madame Chantal Dumas pour occuper le poste de technicienne en comptabilité et de situer sa rémunération à l'échelon 2 du niveau 4 à son embauche, à l'échelon 3 après 16 mois et à l'échelon 4 après 32 mois de la nouvelle échelle salariale;

DE nommer Monsieur Richard Tanguay, maire et Monsieur Yvan Fortin, directeur général à signer une lettre d'entente avec le syndicat à cet effet;

D'autoriser Monsieur Yvan Fortin, directeur général à confirmer cette décision à Madame Dumas et de prévoir sa date d'entrée en fonction vers le milieu de septembre prochain.

ADOPTÉE

10.2.5 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – TEMPS PARTIEL

2017-147

IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'embaucher Monsieur Fabian Garcia à titre de directeur général adjoint à mi-temps pour une période déterminée, soit jusqu'au 31 décembre 2017, avec possibilité de renouvellement en 2018 avec la fonction d'assister le directeur général à dispenser les services de développement et aux travaux publics.

DE ratifier le contenu de la lettre d'embauche remise par le directeur fixant ses conditions de travail.

ADOPTÉE

#10.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.3.1 PROJET DE REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) DES MUNICIPALITÉS DE WEEDON, DUDSWELL ET ST-CAMILLE

ATTENDU QUE les normes à rencontrer pour les services de sécurité incendie sont de plus en plus grandes et que les orientations gouvernementales ne semblent pas indiquer de répit en cette matière;

ATTENDU QUE dans une vision future, il appert que les municipalités n'auront d'autres choix que de regrouper leur service afin d'arriver à répondre à toutes les demandes et à s'assurer que les interventions se fassent de façon à limiter au maximum, voir à enrayer, les risques de poursuite;

ATTENDU QU' il est de plus en plus difficile pour les directeurs « à temps partiel » des services incendie de compléter tous les rapports demandés, de s'assurer du suivi du schéma en couverture de risques et aussi du suivi des équipements, des formations, des inspections annuelles, mensuelles et hebdomadaires, etc.;

ATTENDU QUE le recrutement de pompiers volontaires est de plus en plus difficile;

ATTENDU QUE les municipalités de Dudswell, de Lingwick et de Weedon ont commencé à étudier la possibilité de former un regroupement de leur service d'incendie et que ces municipalités sont en faveur du projet et souhaite définir un protocole d'entente ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-148

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE créer un comité provisoire composé d'un élu, de la direction générale et du directeur du service incendie de chacune des municipalités, afin d'entamer les démarches et de présenter aux trois conseils municipaux un projet d'entente pour regrouper leur service de sécurité incendie.

QUE les représentants de la municipalité de Weedon seront Monsieur Yvan Fortin, directeur général, Monsieur Daniel Mercier, directeur du service des incendies et Monsieur Daniel Groleau, conseiller municipal.

ADOPTÉE

#10.4 TRAVAUX PUBLICS

10.4.1 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DES ÉRABLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro 2017-07-25 conformément aux lois en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant cet appel d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 25 juillet 2017 à 13h00 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP a procédé à l'analyse technique des soumissions déposées et recommander l'adjudication du contrat selon les critères requis ;

EN CONSEQUENCE,

2017-149

IL EST PROPOSE par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prix les plus bas conformes (en caractère **gras**), parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

| Soumissions 2017 | |
|------------------|-----------------------|
| Fournisseurs | Côté (taxes incluses) |
| Labo S.M. Inc | 23 897.55 \$ |
| Englobe | 16 321.84 \$ |
| Granulab Inc. | 20 513.91 \$ |

QUE, l'entreprise Englobe. soit retenue pour les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux relatifs aux travaux de réfection de la rue des Érables, de la 2^e Avenue à la 7^e Avenue, le tout incluant les taxes fédérales et provinciales ;

ADOPTÉE

10.4.2 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro 2017-08-03 conformément aux lois en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant cet appel d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 3 août 2017 à 11h00 ;

EN CONSEQUENCE,

2017-150

IL EST PROPOSE par Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prix les plus bas conformes (en caractère **gras**), parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

| Soumissions 2017 | |
|-------------------------------------|---|
| Fournisseurs | Côté (transport non inclus et taxes incluses) |
| Les bétons L. Barolet Inc. | 8.79 \$ / tonne métrique |
| Construction A. Boisvert Inc | 7.20 \$ / tonne métrique |

QUE, l'entreprise Construction A. Boisvert Inc. soit retenue pour la fourniture de sable AB-10 tamisé, le tout incluant le transport et les taxes fédérales et provinciales ;

ADOPTÉE

#10.5 LOISIRS

10.5.1 ENTENTE DE PARTENARIAT EN LOISIRS

ATTENDU QUE le 7 juin 2016, la municipalité a convenu avec la MRC du Haut-Saint-François, une entente d'une durée de deux ans pour l'embauche d'un agent de développement en loisirs;

ATTENDU QU' après analyse, la municipalité vise, à la fin du contrat, à retenir les services de son propre coordonnateur en loisirs;

ATTENDU QUE la municipalité est tenue de donner un préavis de 6 mois à la MRC du Haut-Saint-François;

EN CONSEQUENCE,

2017-151

IL EST PROPOSE par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS DE donner le préavis de 6 mois à la MRC du Haut-Saint-François de l'intention de la municipalité de Weedon de ne pas renouveler, à son terme, l'entente de partenariat en loisirs signée le 7 juin 2016, laquelle prendra fin à la fin d'avril 2018.

ADOPTÉE

#10.6 URBANISME / DÉVELOPPEMENT

10.6.1 ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC BOIS WEEDON

ATTENDU QUE dans le cadre du programme de planification du parc industriel, la municipalité convient de céder un terrain lui appartenant d'une superficie approximative de 13 400 m² et situé à l'arrière de l'usine Bois Weedon. Les dimensions définitives seront établies par le Groupe HGB Arpenteurs Géomètres;

ATTENDU QU' en contrepartie, Bois Weedon cèdera à la municipalité, un terrain d'une même superficie dont l'entrée est située sur la route 112;

ATTENDU QUE cet échange permettra d'établir les axes routiers permettant le développement des terrains du parc industriel et d'en faire la promotion;

EN CONSEQUENCE,

2017-152

IL EST PROPOSE par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité désigne Me Louise Aubert, notaire pour la préparation du contrat permettant de finaliser la transaction d'échange de terrain entre Bois Weedon et la municipalité.

QUE l'échange soit effectué sans contrepartie.

D'autoriser Monsieur Richard Tanguay, maire et Monsieur Yvan Fortin, directeur général, à signer le contrat notarié.

D'autoriser le Groupe HGB afin de préparer les documents cadastraux.

QUE les frais de l'arpenteur géomètre et du notaire seront partagés à part égale.

ADOPTÉE

10.6.2 ACHAT DU LOT # 3 472 268 – RUE DES ÉRABLES

Dans le cadre des travaux de réfection de la rue des Érables,

2017-153

IL EST PROPOSE par Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le versement d'un montant de 10 000 \$ pour l'achat du lot # 3 472 268 et du bâtiment accessoire (garage) appartenant à Monsieur Michel Gendron et Madame Jacqueline Bolduc;

La vente est consentie sans aucune garantie et au risque et péril de l'acheteur.

DE désigner Me Louise Aubert, notaire afin de préparer l'acte notarié;

D'autoriser Monsieur Richard Tanguay, maire et Monsieur Yvan Fortin, directeur général à signer le contrat notarié;

ADOPTÉE

**10.6.3 SERVITUDES D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC AU LOT # 3 472 267 –
RUE DES ÉRABLES**

Dans le cadre des travaux de réfection de la rue des Érables,

2017-154

IL EST PROPOSE par Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le versement d'un montant de 3000 \$ en compensation à Madame Lucie Martel pour l'obtention d'une servitude d'égouts et d'aqueduc situé sur le lot # 3 472 267 ainsi que pour les troubles et ennuis pouvant être causés par les travaux de réfection de la rue des Érables.

DE désigner Me Louise Aubert, notaire afin de préparer l'acte notarié.

D'autoriser le Groupe HGB afin de préparer la description de la servitude.

D'autoriser Monsieur Richard Tanguay, maire et Monsieur Yvan Fortin, directeur général à signer le contrat notarié.

ADOPTÉE

#11 VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES

- Aucun élément pour ce point

#12 INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

- Aucun élément pour ce point



Oser se
réinventer!

#13

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Pertinence de recruter avec une firme privée pour combler des postes
- Congé sans solde à un employé
- La subvention à l'ATLA est pour combien de citoyen à Weedon ?

#14

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2017-155

À 21 h 50, Madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance ordinaire.

Yvan Fortin
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Richard Tanguay
Maire